



L'accompagnement à la VAE



Sommaire

- Présentation d'Infans 01
- Cadre réglementaire de la VAE 03
- Parcours de la VAE 06
- Notre accompagnement 08
- Passage devant le jury 11
- Liens utiles 07

Bienvenue chez Infans

01

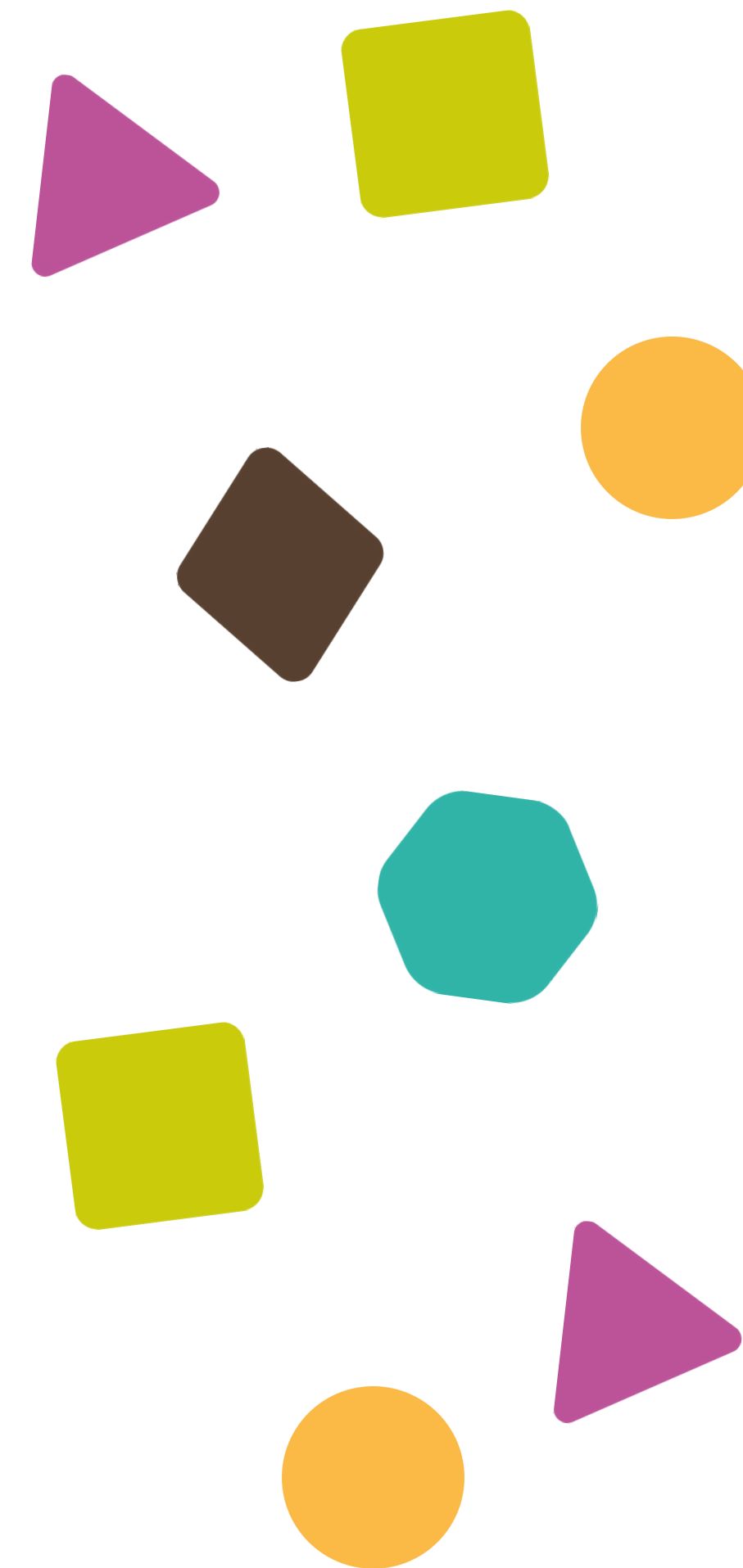
Préambule

- Bienvenue chez INFANS et merci de nous faire confiance pour votre accompagnement à la VAE. Le processus de Validation des Acquis de l'Expérience s'inscrit dans un cadre réglementaire. Ce guide vous permettra de connaître en détail l'objectif et le déroulement de la VAE du CAP AEPE.

02

Expertise

- Infans forme les assistantes maternelles et accompagne les structures (RPE, PMI, associations...) depuis 10 ans. Fort de cette expérience de proximité, Infans a su développer une expertise dans la conception de formations à distance pour mieux s'adapter au rythme de travail des professionnelles de la petite enfance.



Vos architectes accompagnateurs de parcours

Damien BARBIER



Nos architectes accompagnateurs de parcours sont formés et certifiés pour l'accompagnement VAE.

Mallaury et Damien vous accompagnent à toutes les étapes de démarche VAE et vous proposent des parcours personnalisés à vos expériences et vos contraintes.

Les méthodes d'accompagnement s'adaptent à vos profils, vos besoins et vos demandes afin de vous garantir un suivi personnalisé car chaque VAE est unique.

Mallaury DARMOCHOD



Le cadre réglementaire de la VAE

La VAE est un dispositif de la formation professionnelle, elle est régie par le code de l'éducation et le code du travail.

Pour qui ?

La VAE permet à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'étude, son statut, de demander la validation de son expérience.

Désormais, vous pouvez entamer un parcours de VAE avec moins d'un an d'expérience dans votre domaine.

Comment ?

La VAE est une démarche personnelle, qui permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un des diplômes, titres ou certifications de qualification professionnelle inscrits dans le répertoire national des certifications professionnelles.

Sous quelle condition ?

Désormais, vous n'avez plus besoin de justifier d'un an d'expérience pour bénéficier d'un parcours VAE.

Concernant les expériences, toutes les expériences professionnelles sont prises en compte : bénévolat, associatif, ...

Le vocabulaire

1

Le dossier de faisabilité

Le dossier de faisabilité correspond au premier livret à remplir pour entamer une VAE. Celui-ci permet d'établir que votre expérience concorde avec le diplôme visé.

2

Le dossier de VAE

Le dossier de VAE correspond au second livret à remplir. Celui-ci vous permet d'explicitier votre expérience pour la mettre en corrélation avec le diplôme visé.

3

Le référentiel de compétences

Le référentiel de compétences correspond au document relatant toutes les compétences à acquérir pour obtenir le diplôme visé. Celui-ci est très utilisé en VAE.



Les contraintes et exigences de la VAE

1

Exigence du diplôme

Le candidat doit disposer d'expériences permettant l'acquisition de compétences liées à la certification visée.

La VAE demande un investissement personnel important de la part du candidat.

2

Acquisition du diplôme

La VAE permet d'obtenir la totalité ou des parties de diplômes. Désormais, le candidat peut valider uniquement des blocs de compétences.

La faisabilité ne garantit en rien l'acquisition du diplôme.



ACCOMPAGNEMENT À LA RECEVABILITÉ

1

CONTACT AVEC UN CONSEILLER

Nos conseillers en formation établissent un premier contact avec vous afin de comprendre votre projet

2

INSCRIPTION FRANCE VAE

Nos architectes de parcours vous guident pour l'inscription sur la plateforme France VAE afin de débiter votre parcours VAE.

3

DOSSIER DE FAISABILITE

Lors d'un rendez-vous (1h à 3h) nos architectes de parcours remplissent avec vous, votre dossier de faisabilité.

4

ENVOI DU DOSSIER

Nous transmettons votre dossier au certificateur qui vous donnera une réponse sous 15j afin de valider ou non votre démarche VAE.

5

MISE EN PLACE

Votre architecte de parcours reprend contact afin de démarrer votre accompagnement.



ACCOMPAGNEMENT AU LIVRET 2

6

REDACTION DU LIVRET 2

Vous êtes accompagné, guidé, coaché lors de la rédaction de votre livret 2. Votre architecte de parcours vous suit dans chaque étape.

7

PREPARATION AU JURY

Vous bénéficiez d'une préparation à l'oral de jury afin de mettre toutes les chances de votre côté.

8

DEPOT DU DOSSIER

Vous déposez votre livret sur la plateforme France VAE.

9

ORAL DU JURY

Sous 3 mois maximum après votre dépôt, vous êtes convoqué à un oral devant un jury pour présenter votre livret.

10

RESULTAT

A l'issue de votre jury, vous recevez le résultat de votre VAE sous 24h.
En cas de validation partielle, votre architecte de parcours reprend contact avec vous.





Notre
accompagnement

L'accompagnement à la recevabilité

01

Conseil

Votre conseiller en formation vous accueille et vous apporte un premier niveau de réponse quant à la réalisation de votre projet VAE. Dans un second temps, votre accompagnateur affine votre projet VAE et vous aiguille dans la faisabilité de votre projet.

03

Faisabilité

Votre accompagnateur vous recontacte à l'issue de votre inscription afin de remplir avec vous votre dossier de faisabilité. Il recense toutes les expériences que vous avez réalisé en lien avec le diplôme visé.

02

Inscription

Afin de débiter votre démarche VAE, vous devrez créer un compte sur la plateforme nationale France VAE. Cette inscription en ligne est gratuite. Vous pourrez sélectionner INFANS comme accompagnateur lors de votre inscription.

04

Parcours

A l'issue de cet entretien, votre accompagnateur crée votre parcours sur la plateforme France VAE. Une fois votre parcours validé, votre accompagnateur envoie votre faisabilité au certificateur qui validera ou non votre recevabilité.



L'ACCOMPAGNEMENT D'INFANS

Votre architecte accompagnateur de parcours (AAP) vous accompagne à chaque étape de votre démarche VAE.





A propos du jury

Le jury commence par vérifier l'authenticité du dossier transmis par le candidat.

Identifier et vérifier les acquis

Le jury, composé de minimum 3 personnes, délibère sur la présentation du candidat.

Délibérer sur la présentation du candidat

Suite à la présentation du candidat, le jury posera des questions au candidat afin d'obtenir des précisions sur ses compétences.

Questionner le candidat

Le jury est souverain dans sa décision. Il peut octroyer une validation totale, partielle et ou invalider le diplôme du candidat.

Décider de l'octroi

LIENS UTILES

[France VAE](#)

[Contactez nous](#)

SUIVEZ NOUS !

